

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE, C. . . . .

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT  
-----

874295 du 10/66/87  
/ANNEXE N° / LESSG-INT-DGCE-PC/CM  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.

/LE PREMIER MINISTRE,

/ISAS:

(/u la constitution du 8 juillet 1979;  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant

ratification de l'ordonnance n°019/84 du 23.8.1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°62/130/MP du 9.3.1962, fixant

D.G.B. le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62/ du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la <sup>1</sup>révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964

fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965

règlementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant

D.C.F. et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 67/304/INT-DGT du 30.9.1967

modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 84/856 du 3.8.1984, portant

nomination du premier Ministre ;

(/u le décret n°86/1172 du 10.12.86, portant

nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°86/1173 du 10.12.86, portant

organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant

le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le procès-verbal de la commission Administrative paritaire d'avancement en date du 3/4/86.

(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise

d'effet des avancements et reclassements;

LE PREMIER MINISTRE;

Article 1<sup>er</sup>: Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent:

Pour le 2<sup>o</sup> échelon

A 2 ans

- AKONZO Jean en service à B/ville

Pour le 3<sup>o</sup> échelon

A 2 ans

- KINZONZI (Honoriné en service à B/ville

Pour le 5<sup>o</sup> échelon

A 2 ans

- KOUMA (Dieudonné) en service à SMO-TOMI et Princ.

Article 2: Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.7.86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier.

Article 3: Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

par le premier ministre,

Brassaville, le 10 Juin

Le Garde des Sceaux,  
\* Ministre du Travail, de la sécurité  
sociale et de la justice, des affaires

1987

Commandant Dieudonné KIMBEMBE./-

Ange Edouard POUNGUY.-

AMPLIATIONS

- DGFP/DGFCF.....2
- MESS. CAB.....2
- D.G.R.....2
- ~~D.G.E.....2~~
- B/SOLDE.....2
- B/COURTIER.....5
- DPA.....5
- TESSOR.....2
- D.G.M.S.....2
- STRASSIC.....2
- JONPC.....2
- DRCS.....1
- DOSSIERS. DPA.....2
- DOSSIERS. DGFP.....3
- ~~BSM. DGFCF.....1~~
- ~~ENTREPRISES.....3~~
- ~~MSEC.....1~~